



## SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2023-01-17 Q&A zur Reportage «Satanic Panic in der Schweiz – Der Fall Leonie»

Émission : SRF Tagesschau | 2023-01-17 | Analysé le : 2026-05-19 16:43

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Massstab: Art. 4 RTVG

**SCORE  
GLOBAL**

**5.2/10**

*Déséquilibre considérable*

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

## SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

**TENDANCE (G – D)**

**3.8 / 10**

*Favorable à la gauche*

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — [chesdata.eu](https://chesdata.eu) | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](#) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](#)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



## PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance. Le Conseil fédéral (7 sièges) est composé selon la formule magique : UDC 2, PS 2, PLR 2, Le Centre 1. Il n'existe pas de division classique gouvernement/opposition — tous les grands partis sont représentés au gouvernement. Le biais se manifeste donc non pas dans une opposition gouvernement-opposition, mais dans la sur- ou sous-représentation de certains partis par rapport à leur part électorale.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale
UDC	8.0	62	Gouvernement (2 CF)	Limiter la migration, souveraineté, réduction de l'État
PS	2.5	41	Gouvernement (2 CF)	État social, redistribution, migration ouverte
PLR	6.5	28	Gouvernement (2 CF)	Liberté économique, État allégé
Le Centre	5.0	29	Gouvernement (1 CF)	Pragmatisme, allègement pour les familles
Les Verts	2.0	23	Opposition	Protection du climat, désarmement, redistribution
PVL	4.0	10	Opposition	Économie verte, migration libérale
PEV	5.5	2	Opposition	Chrétien-social, centre

Les principales lignes de conflit sont : (1) migration et politique d'asile (UDC contre PS/Les Verts), (2) accords bilatéraux avec l'UE et ancrage institutionnel (PLR/Le Centre/PS contre UDC), (3) politique climatique et transition énergétique (Les Verts/PS contre UDC/PLR), (4) coûts de la santé et allègement des primes (PS/Les Verts pour la caisse unique contre PLR/UDC).

SRF est le service public de radio et télévision de la Suisse alémanique, financé par les redevances Serafe et une concession étatique. L'art. 4 LRTV oblige SRF à une présentation factuelle, à la pluralité des opinions et à une sélection équilibrée des interlocuteurs. En tant que plus grande organisation médiatique de Suisse alémanique, SRF porte une responsabilité particulière pour la formation démocratique de l'opinion.



## CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Remarque préliminaire : Cette émission n'est pas un format politique classique. Il s'agit d'un Q&R portant sur un reportage sur les thérapies erronées dans le contexte de la « Satanic Panic ». Les positions des partis ne sont qu'effleurées. Le seul parti explicitement mentionné est le PS (Fabian Molina, conseiller national PS, 11:05).

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position programmatique
UDC	0	Non mentionné — position programmatique sur la santé (responsabilité individuelle, contre la caisse unique) non abordée — omis
PS	+2	11:05 « Le conseiller national PS Fabian Molina s'est saisi de cette question et a déposé une interpellation » — la position du PS (fonction protectrice de l'État, soins de santé publics) est présentée de manière positive et correcte — correct, mais favorisant unilatéralement par sa position exclusive
PLR	0	Non mentionné — position programmatique (concurrence dans le secteur de la santé, responsabilité individuelle) non abordée — omis
Le Centre	0	Non mentionné — omis
Les Verts	0	Non mentionné — omis
PVL	0	Non mentionné — omis
PEV	0	Non mentionné — omis

### Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : PS, score +2 (représenté correctement, mais favorisé par sa position exclusive)
- Distorsion la plus forte : PS, score +2 (seul parti apparaissant comme acteur)
- Écart moyen par rapport à 0 : 0.3
- Conclusion : L'émission n'est pas un format principalement partisan. Le seul parti explicitement mentionné est le PS, dont le représentant Fabian Molina est présenté comme un résolveur de problèmes actif (11:05–13:34). Aucun autre parti n'est introduit comme contre-position ou perspective alternative. La position exclusive du PS en tant qu'instance politique d'action crée une faveur structurelle, même si la représentation du contenu est correcte.



## CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRE THÉMATIQUE

### Données de l'émission

- Titre : Q&R sur le reportage « Satanic Panic en Suisse »
- Date : 17.01.2023
- Modérateur/Reporter : Robin (prénom, nom de famille non mentionné) ; Reportrice : Leoni (prénom, nom de famille non mentionné dans la transcription)
- Personnes interviewées :

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Leoni (prénom)	Patiente concernée, protagoniste du reportage	Aucun parti	Aucune affiliation politique
Fabian Molina	Conseiller national PS	PS	Gauche (2.5)
Thomas Ide	Président de ProMente Sana	ONG (organisation de patients en psychiatrie)	Non partisan
Robin (modérateur)	Journaliste SRF	SRF	Service public

### Thème principal

Le Q&R répond aux questions des téléspectateurs sur le reportage SRF « Satanic Panic en Suisse », dans lequel une patiente décrit comment des thérapies erronées lui ont fait développer de faux souvenirs d'abus sataniques, et discute des conséquences politiques et juridiques.



## CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

### Faits concrets — 9 techniques dénombrables et scientifiquement solides

#### 1. SÉLECTION DES EXPERTS

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

##### Expert 1 : Fabian Molina, conseiller national PS

Horodatage	11:43–13:34
Déclaration	« Il faut des sanctions contraignantes. Si quelqu'un a été démasqué, par exemple pour des erreurs de traitement de type mind control, et perd son autorisation, qu'il ne puisse plus facturer, et ce dans toute la Suisse. » (13:13)
Évaluation	Molina est un politicien, pas un expert en psychiatrie, psychothérapie ou droit des patients. Il est conseiller national PS avec un agenda partisan clair. Il a été sensibilisé au sujet par les recherches de SRF (11:45 : « Grâce à vos recherches. Franchement. »), ce qui révèle un enchevêtrement étroit entre journaliste et acteur politique.
Contre-voix manquante	Un représentant d'un autre parti (p. ex. PLR, qui met l'accent sur la concurrence et la responsabilité individuelle) ou un expert en réglementation sans agenda partisan.

#### Vérification approfondie des sources — Molina :

**(a) FINANCEMENT** : Public (mandat de conseiller national, membre du PS). Conflit d'intérêts : le PS a un intérêt programmatique pour la réglementation étatique et le développement des institutions publiques.

**(b) MANDAT** : Le mandat de Molina est politique, non technique. Il n'est pas neutre sur les questions de réglementation étatique — c'est son cœur de métier en tant que politicien PS.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Politicien PS avec intérêt programmatique pour la réglementation étatique

D2 Risque personnel : +1 — L'engagement politique sur un sujet de niche comporte un faible risque de carrière

D3 Compétence technique : -1 — Politicien, non expert en psychiatrie ou en droit ; les déclarations sur la réglementation sont politiques, non techniques

D4 Cohérence des opinions : +1 — La position du PS sur la réglementation étatique est cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : 0 — Mélange de revendications politiques et de déclarations factuelles

D6 Niveau de source : 0 — Secondaire (évaluation politique, pas de recherche primaire)

**TOTAL : 0 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

**(c) COMPÉTENCE TECHNIQUE** : Molina n'est pas explicitement présenté comme neutre, mais sa position exclusive en tant que seul acteur politique suggère que ses approches de solution sont les seules pertinentes. C'est structurellement partisan.

##### Expert 2 : Thomas Ide, président de ProMente Sana

Horodatage	15:21–16:46
Déclaration	« Il faut un service national de médiation qui aide vraiment les gens. » (15:34) / « Par rapport à d'autres pays, la Hollande, les pays scandinaves ou les États-Unis, les patients suisses, les proches suisses, sont dans une position relativement mauvaise. » (16:18)



<b>Évaluation</b>	ProMente Sana est une organisation de défense des droits des patients dans le domaine de la santé mentale. Ide en est le président. Ses déclarations sont orientées vers le plaidoyer, non vers la neutralité scientifique.
<b>Contre-voix manquante</b>	Un représentant des associations psychiatriques (p. ex. SSPP — Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie) ou un expert en réglementation de la Confédération.

Vérification approfondie des sources — Thomas Ide / ProMente Sana :

**(a) FINANCEMENT** : ProMente Sana est une ONG à but non lucratif, financée par des cotisations de membres, des dons et des fonds publics (cantons, Confédération). Conflit d'intérêts : en tant qu'organisation de défense des droits des patients, ProMente Sana a un intérêt institutionnel à souligner les dysfonctionnements du système psychiatrique — ce qui renforce sa pertinence et sa base de financement.

**(b) MANDAT** : Plaidoyer pour les droits des patients — incompatible avec une analyse neutre du système. ProMente Sana est structurellement du côté des patients, non du côté d'une évaluation équilibrée du système.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — ONG de plaidoyer avec intérêt structurel à souligner les dysfonctionnements

D2 Risque personnel : +1 — La critique publique du système comporte un faible risque personnel

D3 Compétence technique : +1 — Connaissances spécialisées dans le domaine des droits des patients et du système psychiatrique

D4 Cohérence des opinions : +1 — Position de plaidoyer cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : 0 — Mélange ; comparaisons internationales sans sources

D6 Niveau de source : 0 — Secondaire (évaluation, pas de recherche primaire)

**TOTAL : +2 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

**(c) COMPÉTENCE TECHNIQUE** : 21), sans expliquer le caractère de plaidoyer de l'organisation. Il est implicitement présenté comme un expert neutre.

*Groupes d'experts manquants :*

- Psychiatre/psychologue indépendant avec un background de recherche sur les faux souvenirs (p. ex. école Elizabeth Loftus)
- Représentant de la SSPP (Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie)
- Expert juridique en droit médical/droit des patients

### Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Fabian Molina, conseiller national PS	-1	+1	-1	+1	0	0	0	JAUNE
Thomas Ide, président de ProMente Sana	-1	+1	+1	+1	0	0	+2	JAUNE

*Résumé :*

- Fabian Molina : JAUNE (0) — Politicien, non expert technique ; lié à un parti politique
- Thomas Ide : JAUNE (+2) — Président d'ONG avec mandat de plaidoyer ; non neutre

Les deux experts sont structurellement du même côté du débat. Pas un seul scientifique indépendant, pas de représentant de la partie mise en cause, pas d'expert contradictoire ne prend la parole. La sélection des experts est unilatérale et renforce les présupposés du reportage.



## 2. SÉLECTION DES SOURCES

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

### Source 1 : Deux rapports d'enquête (Littenheid et Münsingen)

**Horodatage** 09:25–09:55

**Déclaration** « Ces dernières semaines, deux rapports d'enquête ont été rendus publics. L'un sur l'unité de traumatologie de Littenheid et l'autre sur le centre psychiatrique de Münsingen, qui corroborent nos recherches. » (09:25)

- (a) **Financement et maîtrise d'ouvrage** : Non indiqué. Qui a commandé les rapports ? Enquêtes internes des cliniques ? Commanditaires externes ? Peu clair.
- (b) **Conflit d'intérêts structurel** : Si les rapports ont été commandés par les cliniques elles-mêmes, il existe un conflit d'intérêts. S'ils sont externes, cela devrait être démontré.
- (c) **Source contraire manquante** : Les rapports sont présentés comme une confirmation des recherches, sans que leur méthodologie, leur commanditaire ou leur portée soient expliqués.

### Source 2 : Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Molina

**Horodatage** 11:17–11:31

**Déclaration** « Le Conseil fédéral a répondu et a dit que le problème existait bel et bien. Une tolérance zéro s'applique aux récits conspirationnistes en psychothérapie. » (11:17)

- (a) **Financement** : Public (Conseil fédéral).
- (b) **Conflit d'intérêts structurel** : Le Conseil fédéral répond à une interpellation du PS — la réponse est contextualisée politiquement.
- (c) **Source contraire manquante** : La réponse complète du Conseil fédéral n'est pas citée ; seul le passage favorable à la thèse de l'émission est reproduit.

### Source 3 : FSP (association des psychologues) — prise de position écrite

**Horodatage** 14:43–15:07

**Déclaration** « Dans leur prise de position, ils ont écrit qu'aucun cas de ce type ne leur était connu. » (14:55)

- (a) **Financement** : Association professionnelle financée par ses membres.
- (b) **Conflit d'intérêts structurel** : Le FSP a un intérêt institutionnel à protéger la réputation de ses membres — ce qui peut favoriser une minimisation des dysfonctionnements.
- (c) **Source contraire manquante** : Le FSP ne prend pas directement la parole ; sa prise de position est résumée et commentée par le journaliste (« Je trouve cela personnellement un peu dommage », 15:07).

Vérification des rumeurs :

Rumeur 1 :

Horodatage : 17:52

Affirmation : « À ce jour, il n'existe pas une seule preuve qu'il existe dans la clandestinité des réseaux élitaires organisés qui causent ce qu'ils causent, qui causent ce qu'ils causent. »



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

Marqueurs verbaux : Pas de marqueurs verbaux explicites, mais l'affirmation est présentée comme un fait sans indication de source.

Source primaire disponible : Non — aucune étude scientifique, aucun rapport de recherche n'est cité. L'affirmation est correcte sur le fond (consensus scientifique), mais non étayée par une source primaire. +1 point de pénalité.

Résumé : La sélection des sources est unilatérale : toutes les sources citées soutiennent la thèse de l'émission. Les rapports d'enquête sont présentés comme une confirmation sans indication de méthode. Le FSP est commenté par le journaliste plutôt qu'interrogé directement. Les sources primaires scientifiques font totalement défaut.



### 3. RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Temps de parole estimé :

- Leoni (personne concernée) : (37%)
- Robin (modérateur/journaliste) : (32%)
- Fabian Molina (PS) : env. 2.5 min. (13%)
- Thomas Ide (ProMente Sana) : (11%)
- Commentaires (lus) : env. 1.5 min. (8%)
- Thérapeute(s) mis en cause : 0 min. (0%)
- Contre-perspectives (science, autres partis) : 0 min. (0%)

Résumé : Le temps de parole est entièrement réparti entre des personnes qui soutiennent la thèse de l'émission. Les contre-perspectives ne reçoivent aucun temps de parole. La personne concernée domine avec 37%, ce qui est émotionnellement compréhensible, mais journalistiquement unilatéral. Les thérapeutes mis en cause ne prennent pas la parole.



#### 4. OMISSIONS (Selective Omission)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

##### Omission 1 : Prise de position du/des thérapeute(s) mis en cause

###### Contexte

La thérapeute est présentée comme responsable de graves préjudices. Elle ne prend pas la parole.

Pertinent à : 07:01 (« Comment la thérapie erronée a détruit ta vie à cause de thérapeutes qui t'ont simplement mal traitée. »)

###### Effet

L'omission suggère que la culpabilité est évidente et incontestée. Le principe journalistique « audiatur et altera pars » est violé. La thérapeute pourrait avoir une autre version des faits.

##### Omission 2 : Sources primaires scientifiques sur les faux souvenirs

###### Contexte

L'émission affirme qu'il n'existe aucune preuve de réseaux d'abus sataniques et que les souvenirs sont faux. Ces affirmations ne sont pas étayées par la littérature de recherche.

Pertinent à : 17:52 (« À ce jour, il n'existe pas une seule preuve... »)

###### Effet

L'affirmation donne l'impression d'un constat factuel, alors qu'il s'agit d'une assertion non étayée. Les téléspectateurs ne peuvent pas évaluer la qualité des preuves.

##### Omission 3 : Contre-perspectives politiques sur la question de la réglementation

###### Contexte

Molina réclame des sanctions étatiques à l'échelle nationale et une harmonisation. Aucun autre parti ne commente ces revendications.

Pertinent à : 11:05–13:34

###### Effet

Les propositions de réglementation de Molina apparaissent comme un consensus, alors qu'elles sont politiquement controversées (PLR et UDC défendraient d'autres approches).

Résumé : L'omission la plus grave est l'absence totale de la partie adverse (thérapeutes mis en cause). De plus, les preuves scientifiques et les contre-perspectives politiques font défaut. Les omissions créent un tableau unilatéral qui laisse la thèse de l'émission sans contradiction.

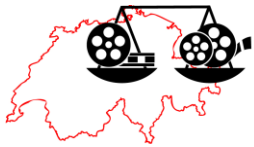
#### Voix manquantes

- Thérapeute(s) mis en cause : Auraient apporté leur point de vue sur le traitement, leur formation et leurs convictions — requis sur le plan juridique et journalistique (audiatur et altera pars).
- Psychiatre/psychologue indépendant (recherche) : Aurait étayé le consensus scientifique sur les faux souvenirs et le TDI avec des sources primaires, plutôt que de laisser le journaliste l'affirmer.
- Représentant du PLR ou de l'UDC : Auraient apporté des approches de réglementation libérales ou axées sur la responsabilité individuelle (contrepoids aux solutions étatiques de Molina).
- Thérapeute sérieux spécialisé en traumatologie : Aurait expliqué comment fonctionne une thérapie traumatologique sérieuse et en quoi elle se distingue d'une thérapie erronée.
- Expert juridique (droit médical) : Aurait exposé systématiquement les possibilités juridiques pour les personnes concernées.



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

- Historien/sociologue : Aurait replacé le phénomène « Satanic Panic » dans son contexte historique et international.
- Personnes atteintes de TDI sans contexte « Satanic Panic » : Auraiet dissocié le diagnostic du récit conspirationniste et approfondi la problématique de la stigmatisation.
- Représentant du FSP (association des psychologues) : Aurait expliqué directement la prise de position de l'association, plutôt qu'elle ne soit seulement citée par écrit.



## 5. MANIPULATION DES CHIFFRES

2/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Les chiffres complets comprennent : valeur absolue, proportion (%) et tendance

### Constat 1 :

**Horodatage** 04:30

Chiffre : « J'avais deux fois par semaine une heure et demie de thérapie, et aussi à la clinique. »

Dimensions : (a) Valeur absolue indiquée — (b) Proportion manquante — (c) Tendance manquante

**Contexte manquant**

Combien d'heures de thérapie sont habituelles pour un diagnostic de TDI ? Cette fréquence est-elle exceptionnelle ou standard ?

**Effet**

Le chiffre donne l'impression d'une preuve de surcharge, sans qu'une référence comparative soit fournie.

Résumé : Aucune manipulation systématique des chiffres constatée. Le seul chiffre pertinent (fréquence des thérapies) manque de contextualisation, mais n'est pas un argument central de l'émission. Score faible.



## 6. GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

### Association 1 : Thérapeutes — « récit conspirationniste »

**Horodatage** 09:39

**Citation** « On a constaté que le récit conspirationniste s'est malheureusement infiltré dans la thérapie. »

Technique : Les thérapeutes sont discrédités par association avec le terme « récit conspirationniste », sans que leur méthodologie soit analysée en détail.

**Effet** « Récit conspirationniste » est un terme fortement connoté négativement, qui rapproche les thérapeutes de l'irrationalité et du danger, sans que leur formation, leur méthodologie ou leur intention soient différenciées.

### Association 2 : « Dancing with Clouds » — association implicite avec l'idéologie conspirationniste

**Horodatage** 03:14

**Citation** « *Dancing with Clouds* dit faux. Les souvenirs étaient apparemment déjà là avant et constituaient la raison de votre démarche thérapeutique. Mais c'est le récit sur lequel vous vous appuyez en disant que vous ne vous en souvenez plus. C'est aussi une sorte de faux souvenir. »

Technique : Le commentaire de « Dancing with Clouds » est lu et immédiatement réfuté par la contradiction de Leoni. Le commentateur est implicitement présenté comme quelqu'un qui défend le récit conspirationniste.

**Effet** Les voix critiques sont présentées comme faisant partie du problème, sans que leurs arguments soient analysés de manière factuelle.

### Association 3 : Thérapeutes — « brebis galeuses »

**Horodatage** 12:19

**Citation** « Il existe de nombreuses mesures pour éliminer les brebis galeuses de cette importante catégorie professionnelle. » (Molina)

Technique : Molina utilise une métaphore dépréciative (« brebis galeuses ») qui discrédite globalement les thérapeutes mis en cause.

**Effet** La métaphore n'est pas remise en question ni relativisée par le modérateur, ce qui signale implicitement une approbation.

Vérification des sources pour les personnes présentées comme « idéologues conspirationnistes » :

Les thérapeutes ne sont pas directement qualifiés d'« idéologues conspirationnistes », mais sont orientés dans cette direction par l'association avec « récit conspirationniste ».

- Travaillent avec des sources primaires vérifiables : Peu clair — leur méthodologie n'est pas analysée
- Affirmations centrales falsifiables : Non évaluable, car ils ne prennent pas la parole
- Matrice de risque : Les thérapeutes perdent leur réputation et éventuellement leur autorisation — risque personnel élevé
- Catégorie de résultat : B (cas limite) — L'émission les présente comme C, sans remplir les critères de C



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

Résumé : L'émission utilise « récit conspirationniste » comme terme de discrédit pour les thérapeutes, sans analyser leur méthodologie. La métaphore des « brebis galeuses » de Molina n'est pas remise en question. Les commentateurs critiques sont implicitement présentés comme des défenseurs du récit conspirationniste.



## 7. TIMING

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

### Constat 1 : Ouverture avec éloges et empathie

Position : 00:18–00:42 (début)

Contenu : « Il écrit qu'il est très impressionné. Ton courage permettra, espérons-le, d'éviter que cela arrive à d'autres femmes. » / « Incroyable, merci Leoni de partager ton histoire. »

#### Effet de timing

L'émission commence par des commentaires positifs qui présentent Leoni comme une héroïne courageuse. Les commentaires critiques ne suivent qu'ensuite (00:42). Le ton émotionnel de base est établi dès le début et influence la réception de l'ensemble de l'émission.

### Constat 2 : Revendications politiques au milieu

Position : 11:05–13:34 (milieu)

Contenu : Revendications de réglementation de Molina

#### Effet de timing

Après la mise en condition émotionnelle par l'histoire de Leoni, les revendications de Molina sont présentées comme une conséquence logique. Le contexte émotionnel rend les revendications politiques plus difficiles à remettre en question.

### Constat 3 : Appel final avec autopromotion de la SRG

Position : 18:43–19:11 (fin)

Contenu : « C'est précisément pour cela que la SRG et SRF sont importants. » (commentaire RA, lu) / « C'est bien que tu regardes avec nous. »

#### Effet de timing

L'émission se termine par une auto-légitimation de SRF. Un commentaire de téléspectateur faisant l'éloge de SRF est lu comme dernier point de contenu — une forme d'autopromotion en fin d'émission.

Résumé : L'émission est structurée de manière stratégique : mise en condition émotionnelle au début, revendications politiques au milieu, auto-légitimation à la fin. Cette structure renforce la thèse de l'émission et rend la distance critique plus difficile.



## 8. INDIGNATION SÉLECTIVE

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

*Principe méthodologique K11+K8 : documenter l'événement déclencheur — l'asymétrie n'est démontrable qu'en présence d'un déclencheur comparable sans réaction analogue pour d'autres invités/positions.*

**Constat 1 :** Le modérateur commente la prise de position du FSP

**Horodatage** 15:07

Événement déclencheur : Le FSP (association des psychologues) écrit qu'aucun cas de ce type ne lui est connu et ne voit pas la nécessité d'agir.

Réaction : « Je trouve cela personnellement un peu dommage. » (Robin, modérateur)

### Comparaison

Déclaration de Molina « Je suis simplement déçu qu'il ne se soit toujours pas passé grand-chose jusqu'à présent » (12:25) — aucune question critique du modérateur.

Asymétrie : Le modérateur exprime une déception personnelle à l'égard du FSP, mais ne remet pas en question de manière critique les revendications politiques de Molina. Événement déclencheur documenté ; asymétrie démontrable.

**Constat 2 :** Commentaire « Dancing with Clouds » — aucune empathie

**Horodatage** 03:14

Événement déclencheur : « Dancing with Clouds » remet en question la présentation de Leoni et affirme que les souvenirs étaient déjà là auparavant.

Réaction : Le commentaire est lu, Leoni contredit, le modérateur ne pose pas de question critique à Leoni.

### Comparaison

Les commentaires qui font l'éloge de Leoni (00:18–00:42) sont présentés avec chaleur (« Wetterdonner écrit qu'il est très impressionné »).

Asymétrie : Les commentaires critiques sont lus de manière factuelle et immédiatement réfutés ; les commentaires positifs sont présentés avec chaleur émotionnelle. Événement déclencheur documenté ; asymétrie démontrable.

Degré d'indignation : 2/5 (ponctuel, modéré — « Je trouve cela personnellement un peu dommage »)

Sélectivité : 3/5 (unilatéralité claire — indignation uniquement envers le FSP et implicitement envers les thérapeutes, non envers les revendications politiques)

Résumé : L'indignation est modérée, mais sélective : le modérateur exprime une déception personnelle à l'égard du FSP, mais ne remet pas en question les revendications politiques de Molina. Les commentaires critiques sont traités avec plus de froideur que les commentaires élogieux.



## 9. EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — tableau d'ensemble)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

### Constat 1 : Aucune voix des thérapeutes mis en cause

#### Horodatage

07:01 (« Comment la thérapie erronée a détruit ta vie à cause de thérapeutes qui t'ont simplement mal traitée. »)

Perspective manquante : Prise de position du/des thérapeute(s) mis en cause

Pertinence : Principe fondamental du journalisme équitable ; les thérapeutes font l'objet d'accusations graves.

Impact : Le tableau est unilatéral ; la question de la culpabilité semble réglée, alors qu'elle est encore ouverte sur le plan juridique (Leoni clarifie les démarches juridiques à partir de 07:25).

### Constat 2 : Aucun expert scientifique sur les faux souvenirs

#### Horodatage

17:52 (« À ce jour, il n'existe pas une seule preuve... »)

Perspective manquante : Psychiatre ou psychologue avec un background de recherche sur les faux souvenirs, le TDI, la suggestion thérapeutique

Pertinence : La thèse centrale de l'émission (les souvenirs sont faux, induits par la thérapie) est scientifiquement complexe et nécessite une contextualisation spécialisée.

Impact : La thèse de l'émission est présentée comme un fait, sans que les preuves scientifiques soient rendues transparentes.

### Constat 3 : Aucune différenciation entre TDI et « Satanic Panic »

#### Horodatage

05:16–06:56

Perspective manquante : Personnes atteintes de TDI sans contexte « Satanic Panic » ; psychiatre distinguant le TDI du récit conspirationniste

Pertinence : Le commentaire de Maya (05:16) soulève le problème de la stigmatisation. Leoni le confirme (06:13). Mais aucun expert n'explique à quoi ressemble le TDI sans récit conspirationniste.

Impact : Les téléspectateurs pourraient associer le TDI en général à la « Satanic Panic », ce qui renforce la stigmatisation — à l'opposé de l'intention déclarée.

Résumé : L'exhaustivité de l'émission est considérablement limitée. Les trois lacunes les plus graves sont : l'absence de contre-voix des personnes mises en cause, l'absence de sources primaires scientifiques et l'absence de différenciation entre TDI et récit conspirationniste.

Le phénomène « Satanic Panic » désigne une panique morale répandue dans les années 1980/90 aux États-Unis et en Europe, fondée sur la conviction que des groupes sataniques organisés abusaient systématiquement d'enfants. Cette conviction est scientifiquement réfutée ; il n'existe aucune preuve solide de réseaux d'abus sataniques organisés. Parallèlement, le trouble dissociatif de l'identité (TDI) est un diagnostic psychiatrique reconnu (CIM-11), mais qui fait l'objet de discussions controversées, notamment en ce qui concerne son développement par suggestion thérapeutique. Le sujet touche aux questions de qualité thérapeutique, de protection des patients, de réglementation des psychothérapeutes et de crédibilité des témoignages traumatiques.

*Part des perspectives couvertes*



**Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung**  
**Association suisse pour une information équilibrée**  
**Associazione svizzera per un reporting equilibrato**

*Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).*

**[A] Patiente concernée** : Témoignage de première main

**[B] Thérapeute(s) mis en cause** : Droit à une prise de position, droit de réponse

**[C] Perspective psychiatrique et scientifique** : État de la recherche sur les faux souvenirs, le TDI, la suggestion thérapeutique

**[D] Perspective des droits des patients** : Possibilités juridiques pour les personnes concernées

**[E] Perspective réglementaire** : Comment fonctionne la surveillance des psychothérapeutes en Suisse ?

**[F] Perspective politique (plusieurs partis)** : Quelles approches de réglementation existent ?

[G] Perspective de personnes atteintes de TDI sans lien avec la « Satanic Panic »

[H] Perspective de thérapeutes pratiquant une thérapie traumatologique sérieuse

**[I] Perspective historique/sociologique** : Comment la « Satanic Panic » est-elle apparue ? Comparaisons internationales

[J] Perspective des proches des personnes concernées

## **[A] TRAITÉ**

Horodatage : 00:16–09:14 — Citation : « Je le voulais dès le début. Il m'importe beaucoup que, si possible, personne ne soit plus jamais traité de cette façon. » (01:24) — Évaluation : Traité de manière approfondie et détaillée ; Leoni prend largement la parole.

## **[B] OMIS**

Horodatage : 17:03–17:32 — Citation : « Nous souhaitons signaler des dysfonctionnements et non pointer des individus du doigt. » (17:12) — Évaluation : Les thérapeutes mis en cause ne prennent pas la parole ; leur perspective est totalement absente, ce qui est journalistiquement problématique.

## **[C] ÉVOQUÉ**

Horodatage : 17:52–18:19 — Citation : « À ce jour, il n'existe pas une seule preuve qu'il existe dans la clandestinité des réseaux élitaires organisés. » (17:52) — Évaluation : Le consensus scientifique est affirmé, mais non étayé par des experts indépendants ; aucun scientifique ne prend directement la parole.

## **[D] ÉVOQUÉ**

Horodatage : 07:25–08:08 — Citation : « Je clarifie maintenant avec un avocat de l'aide aux victimes quelles sont mes possibilités. » (07:25) — Évaluation : Seulement effleuré ; aucune analyse juridique approfondie.

## **[E] ÉVOQUÉ**

Horodatage : 13:52–15:07 — Citation : « Il existe même un registre officiel de la profession de psychologue. » (13:59) — Évaluation : Les lacunes réglementaires sont abordées, mais non analysées de manière systématique.

## **[F] OMIS**

Horodatage : 11:05–13:34 — Citation : « Le conseiller national PS Fabian Molina s'est saisi de cette question. » (11:05) — Évaluation : Seul le PS est représenté ; aucun autre parti ne prend la parole.

## **[G] ÉVOQUÉ**

Horodatage : 05:16–06:56 — Citation : « Je suis totalement d'accord avec ce que Maya a dit. Il n'a jamais été question pour moi de dire que le trouble dissociatif de l'identité n'existe pas. » (05:44) — Évaluation : Le commentaire de Maya est lu et commenté par Leoni ; aucune voix directe de personnes atteintes de TDI sans contexte « Satanic Panic ».

## **[H] OMIS**



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

Horodatage : 09:57–10:01 — Citation : « Il est néanmoins important de dire que la psychothérapie est quelque chose de très important et de puissant dont nous avons besoin. » (09:57) — Évaluation : Mentionné uniquement comme avertissement ; aucun thérapeute sérieux spécialisé en traumatologie ne prend la parole.

**[I] OMIS**

Horodatage : Aucun horodatage — Évaluation : La contextualisation historique et sociologique du phénomène « Satanic Panic » fait totalement défaut.

**[J] OMIS**

Horodatage : Aucun horodatage — Évaluation : Les proches des personnes concernées ne prennent pas la parole, bien que Thomas Ide (15:42) fasse référence aux proches.

**Score d'exhaustivité : 4/10**

---

**Justification** : Sur dix perspectives pertinentes, deux seulement sont traitées de manière complète (A, C partiellement), trois sont évoquées (C, D, E, G) et cinq sont totalement omises (B, F, H, I, J). Les thérapeutes mis en cause ne prennent pas la parole — un déficit journalistique grave. La perspective politique est réduite à un seul parti (PS).



## Éléments qualitatifs — 6 techniques qualitatives

### 10. CADRAGE (mise en cadre)

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

#### Constat 1 : « Thérapie erronée » comme cadre établi

##### Horodatage

06:57

##### Citation

« Dans le reportage, on a pu voir comment la thérapie erronée a détruit ta vie à cause de thérapeutes qui t'ont simplement mal traitée. »

##### Manipulation

Le modérateur pose « thérapie erronée » et « mal traitée » comme des faits, non comme des accusations. La question de la culpabilité est encore ouverte sur le plan juridique (Leoni clarifie les démarches juridiques à partir de ce moment).

##### Pourquoi c'est problématique

Les téléspectateurs sont conduits dans un cadre culpabilité-victime avant que la clarification juridique ait eu lieu. Cela préjuge de la question de la culpabilité.

#### Constat 2 : « Récit conspirationniste » comme argument massue

##### Horodatage

09:39, 10:45, 11:12, 17:19, 18:00 (à plusieurs reprises)

##### Citation

« On a constaté que le récit conspirationniste s'est malheureusement infiltré dans la thérapie. » (09:39)

##### Manipulation

« Récit conspirationniste » est utilisé comme un terme établi qui ne permet aucune différenciation. Quiconque croit à la violence rituelle est automatiquement rapproché de l'irrationalité.

##### Pourquoi c'est problématique

Le terme exclut la possibilité qu'il existe aussi des recherches sérieuses sur la violence rituelle (qui devraient être distinguées du récit conspirationniste). L'émission ne fait pas cette distinction.

#### Constat 3 : SRF comme éclaireur et protecteur

##### Horodatage

18:43–19:11

##### Citation

« C'est précisément pour cela que la SRG et SRF sont importants. » (lu) / « Car comme annoncé, nous savons que les thérapies erronées ont toujours lieu [...] Et nous voulons y regarder de très près. » (18:55)

##### Manipulation

SRF se présente lui-même comme un éclaireur et un protecteur indispensable de la population.

##### Pourquoi c'est problématique

Cette auto-légitimation en fin d'émission n'est pas une contextualisation journalistique, mais de l'autopromotion. Elle exclut toute réflexion critique sur sa propre couverture.

Résumé : Le cadrage est constant : personnes concernées = victimes, thérapeutes = coupables, SRF = éclaireur, critiques = défenseurs du récit conspirationniste. Ce cadre ne laisse place à aucune nuance et préjuge de la clarification juridique et scientifique.



## 11. CHOIX DES MOTS ET TERMES

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

### Constat 1 : « Thérapie erronée » au lieu de « thérapie controversée »

Horodatage	06:57, 09:47, 16:48
Citation	« Il existe des thérapies erronées qui se produisent sur la base d'un récit conspirationniste. » (16:48)
Manipulation	« Thérapie erronée » est un jugement de valeur qui anticipe la question de la culpabilité.
Pourquoi c'est problématique	Une alternative neutre serait : « méthodes thérapeutiques controversées » ou « thérapies reposant sur des convictions non fondées sur des preuves ». « Thérapie erronée » implique déjà la culpabilité et le préjudice comme des faits.

### Constat 2 : « Brebis galeuses » (Molina, repris sans commentaire)

Horodatage	12:19
Citation	« Il existe de nombreuses mesures pour éliminer les brebis galeuses de cette importante catégorie professionnelle. »
Manipulation	La métaphore dépréciative n'est pas remise en question ni relativisée par le modérateur.
Pourquoi c'est problématique	« Brebis galeuses » est une métaphore déshumanisante pour des membres d'une profession qui n'ont pas encore été condamnés par un jugement définitif. Une alternative neutre serait : « thérapeutes qui ne travaillent pas selon des méthodes fondées sur des preuves ».

### Constat 3 : « Scandale » (Molina, sans commentaire)

Horodatage	12:31
Citation	« depuis que vous avez mis au jour ce scandale. »
Manipulation	Molina qualifie la situation de « scandale » — un terme politiquement chargé. Le modérateur ne reprend pas explicitement ce cadrage, mais ne le remet pas non plus en question.
Pourquoi c'est problématique	« Scandale » implique un comportement délibérément fautif et une responsabilité politique. Une alternative neutre serait : « ce dysfonctionnement » ou « cette problématique ».

Résumé : Le choix des mots est constamment aligné sur la thèse de l'émission : « thérapie erronée », « récit conspirationniste », « scandale », « brebis galeuses ». Les alternatives neutres ne sont pas utilisées. Le langage préjuge de la question de la culpabilité et émotionnalise le sujet.



## 12. COMPORTEMENT DU MODÉRATEUR

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

*Principe méthodologique K11+K8 : documenter l'événement déclencheur.*

**Constat 1** : Expression d'opinion personnelle du modérateur

**Horodatage** 15:07

Événement déclencheur : Le FSP écrit qu'il ne voit pas la nécessité d'agir.

**Citation (modérateur)** « *Je trouve cela personnellement un peu dommage.* »

**Comparaison** Revendications politiques de Molina (11:43–13:34) — aucune question critique, aucune appréciation personnelle du modérateur.

Asymétrie : Le modérateur exprime une déception personnelle à l'égard du FSP, mais reste sans esprit critique face aux revendications de Molina. Événement déclencheur documenté ; asymétrie démontrable.

**Constat 2** : Le modérateur comme co-auteur du reportage

**Horodatage** 09:14–09:55

Événement déclencheur : Transition des déclarations de Leoni à la contextualisation du modérateur.

**Citation (modérateur)** « *Il y a quelque chose de très important pour nous deux, à savoir ce que Leonie rapporte dans le reportage. Tout cela, nous pouvons le documenter à partir des dossiers disponibles.* »

**Comparaison** Aucun événement analogue — le modérateur est à la fois reporter et modérateur, ce qui constitue un mélange structurel des rôles.

Asymétrie : Le modérateur n'est pas neutre ; il est co-auteur du reportage et a un intérêt personnel à le défendre. Ce mélange des rôles n'est pas rendu transparent.

**Constat 3** : Aucune question critique à Leoni

**Horodatage** 03:57–05:03

Événement déclencheur : Leoni explique comment elle a adopté de faux souvenirs.

**Citation (modérateur)** « *Pouvais-tu le reconnaître ? Pensais-tu que c'étaient tes vrais souvenirs ?* » (03:57)

**Comparaison** Commentaire critique de « Dancing with Clouds » (03:14) — lu, mais non utilisé comme base pour une question critique à Leoni.

Asymétrie : Les questions posées à Leoni sont constamment orientées vers la compréhension et l'empathie, jamais critiques. Événement déclencheur documenté ; asymétrie démontrable (aucune question critique à Leoni, mais critique implicite envers le FSP).

Résumé : Le modérateur est à la fois reporter, co-auteur et modérateur — un mélange structurel des rôles qui exclut structurellement la neutralité. Expressions d'opinion personnelle envers le FSP, mais aucune question critique à Leoni ou à Molina.



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato



### 13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

#### Asymétrie 1 :

À **Leoni**, 03

57 : « Pouvais-tu le reconnaître ? Pensais-tu que c'étaient tes vrais souvenirs ? » —  
\*\*douce/orientée vers la compréhension\*\*

À **Molina**,  
11

43 : « Comment as-tu découvert ce sujet ? » — \*\*douce/invitante\*\*

**Comparaison**

Les deux questions sont douces et invitantes. Aucune question critique à Leoni (p. ex. « Y a-t-il des aspects que tu vois différemment aujourd'hui ? ») ni à Molina (p. ex. « Quel parti soutient vos propositions de réglementation ? »).

#### Asymétrie 2 :

Au **FSP** (par  
écrit, non  
directement)

Aucun interrogatoire direct — seulement une prise de position écrite, commentée par le modérateur (« Je trouve cela personnellement un peu dommage », 15:07).

À **Leoni**

Interrogatoire direct et empathique sur plusieurs minutes.

**Comparaison**

Le FSP n'est pas interrogé directement et n'a pas la possibilité de répliquer. Leoni bénéficie d'un temps de parole étendu avec des questions douces. L'asymétrie est structurelle : les institutions critiquées ne sont pas interrogées directement.

Résumé : Toutes les questions directes sont douces et invitantes. Les institutions critiquées (FSP, thérapeutes) ne sont pas interrogées directement. L'asymétrie des questions est structurelle : les partisans de la thèse de l'émission sont invités, les critiques sont cités par écrit et commentés.



## 14. FAUSSE BALANCE

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

### Constat 1 : Lecture de commentaires critiques sans véritable confrontation

#### Horodatage

00:42–01:06

Construction : « Nous avons aussi des commentaires, où quelqu'un écrit sans nom d'utilisateur : 'Cher Robin, je comprends ton enthousiasme à mettre ces dysfonctionnements en lumière. Mais dans tout ton zèle, l'empathie pour Leoni se perd.' »

#### Analyse

Les commentaires critiques sont lus, mais immédiatement réfutés par la réponse de Leoni. Cela crée l'apparence d'équilibre, sans intégrer de véritables contre-perspectives.

Résumé : L'émission utilise la lecture de commentaires critiques comme pseudo-équilibre. Les commentaires sont lus et immédiatement réfutés — ce n'est pas un véritable équilibre, mais une technique qui rend la critique visible pour la réfuter.



## 15. AGENDA-SETTING

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

### Constat 1 : La réglementation étatique comme seule solution

Élément d'agenda établi : La réglementation étatique (service national de médiation, sanctions à l'échelle nationale, harmonisation des cantons) est considérée comme la réponse évidente au problème.

#### Horodatage

11:05–16:46 — Preuve : « Il faut un service national de médiation » (Ide, 15:34) / « Il faut des sanctions contraignantes » (Molina, 13:11)

Agenda alternatif : Solutions basées sur le marché (transparence, labels de qualité, information des patients), renforcement des associations professionnelles, meilleures pratiques internationales sans centralisation étatique.

### Constat 2 : La « Satanic Panic » comme problème actuel et répandu

Élément d'agenda établi : L'émission présuppose que les thérapies erronées basées sur la « Satanic Panic » constituent un problème actuel et répandu.

#### Horodatage

18:55 — Preuve : « Car comme annoncé, nous savons que les thérapies erronées ont toujours lieu, qu'il y a encore des personnes à qui l'on inculque ce récit conspirationniste. »

Agenda alternatif : Quelle est la réelle prévalence du phénomène ? Combien de thérapeutes sont concernés ? Quel est le chiffre noir ? Ces questions ne sont pas posées.

Résumé : L'émission présuppose la réglementation étatique comme solution évidente et le phénomène comme répandu, sans en démontrer la prévalence ni discuter d'approches alternatives.



## CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

### Résultats

- SCORE FAITS CONCRETS (moyenne critères 1–9) : 5.2 / 10
- SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (moyenne critères 10–15) : 5.2 / 10

### Techniques dominantes

Les 3 techniques les plus marquantes de cette émission :

- 1. Omissions / Selective Omission (score 7) :** Les thérapeutes mis en cause ne prennent pas la parole, alors qu'ils font l'objet d'accusations graves. Les sources primaires scientifiques font totalement défaut. Les omissions créent un tableau unilatéral qui laisse la thèse de l'émission sans contradiction et viole le principe journalistique « audiatur et altera pars ».
- 2. Sélection des experts (score 7) :** Tous les experts (Molina, Ide) soutiennent la thèse de l'émission. Pas un seul scientifique indépendant, pas de représentant de la partie mise en cause, pas d'expert contradictoire ne prend la parole. Les deux experts ont des conflits d'intérêts structurels (partisan ou mandat de plaider) qui ne sont pas rendus transparents.
- 3. Cadrage (score 6) :** Le sujet est constamment présenté dans le cadre culpabilité-victime-éclairé. « Thérapie erronée » est posé comme un fait, non comme une accusation. SRF se présente lui-même comme un éclairé indispensable. Ce cadre ne laisse place à aucune nuance et préjuge de la clarification juridique.

### Messages clés de l'émission

**\*\*MESSAGE 1 (CONTENU) :** \*\* « Des thérapeutes qui croient aux abus sataniques détruisent la vie de leurs patients par des thérapies erronées — c'est établi et incontesté. »

**Technique :** Cadrage (« thérapie erronée » comme fait), omissions (aucune contre-voix des thérapeutes), sélection des sources (rapports d'enquête sans indication de méthode) — preuves : 06:57, 09:25, 17:52

**\*\*MESSAGE 2 (PERSONNEL) :** \*\* « Leoni est une femme courageuse qui aide les autres par son témoignage — quiconque en doute défend le récit conspirationniste. »

**Technique :** Émotionnalisation (commentaires élogieux au début), culpabilité par association (commentateurs critiques implicitement présentés comme défenseurs du complot), timing (mise en condition émotionnelle au début) — preuves : 00:18, 03:14, 05:16

**\*\*MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) :** \*\* « L'État doit agir — SRF a mis le problème au jour et reste vigilant. »

**Technique :** Agenda-setting (réglementation étatique comme seule solution), auto-légitimation (SRF comme éclairé indispensable), position exclusive du PS (Molina comme seul acteur politique) — preuves : 11:05, 18:43, 18:55

Justification : Le score global de 5.2 correspond à une unilatéralité claire. L'émission viole l'art. 4 LRTV dans plusieurs dimensions : les thérapeutes mis en cause ne prennent pas la parole (violation du principe de présentation factuelle), un seul parti (PS) est présenté comme acteur politique (violation de la pluralité des opinions), et tous les experts soutiennent la thèse de l'émission (violation de la sélection équilibrée des interlocuteurs). Le mélange des rôles de reporter et de modérateur (Robin est les deux) renforce l'unilatéralité structurelle. Le format (Q&R sur son propre reportage) est structurellement propice à l'autoconfirmation et à la défense de ses propres recherches.

### CONCLUSION

L'émission SRF « Q&R sur le reportage Satanic Panic en Suisse » affiche un score global de 5.2/10 et doit être classée comme clairement unilatérale. Les défauts les plus graves sont : (1) Les thérapeutes mis en cause ne prennent pas la parole, alors qu'ils font l'objet d'accusations graves — une violation du principe journalistique « audiatur et altera pars » et de l'art. 4 al. 2 LRTV (présentation factuelle). (2) Tous les experts et toutes les sources soutiennent la thèse de l'émission ; pas un seul scientifique indépendant, pas d'expert contradictoire, aucun autre parti que le PS ne prend la parole — une violation de l'art. 4 al. 4 LRTV (pluralité des opinions). (3) Le mélange des rôles de reporter et de modérateur (Robin est les deux) exclut structurellement la neutralité. (4) Le format (Q&R sur son propre reportage) est structurellement orienté vers l'autoconfirmation et n'est pas adapté pour garantir l'équilibre requis par l'art. 4 LRTV. L'émission est journalistiquement engagée de manière reconnaissable et le sujet (protection



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

des patients) est socialement pertinent — les défauts structurels en matière d'équilibre sont cependant démontrables de manière juridiquement solide.



## ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

### Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Évaluation
1	SÉLECTION DES EXPERTS	7	●●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	6	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE	4	●●
4	OMISSIONS (Selective Omission)	7	●●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	2	●
6	GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)	5	●●●
7	TIMING	4	●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	5	●●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Selective Omission — tableau d'ensemble)	7	●●●●
10	CADRAGE (mise en cadre)	6	●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMES	6	●●●
12	COMPORTEMENT DU MODÉRATEUR	5	●●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	5	●●●
14	FAUSSE BALANCE	3	●●
15	AGENDA-SETTING	6	●●●

**SCORE FAITS CONCRETS (1-8)**

**5.2/10**

*Déséquilibre considérable*

**SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (9-14)**

**5.2/10**

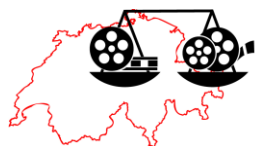
*Déséquilibre considérable*

**SCORE GLOBAL**

**5.2/10**

*Déséquilibre considérable*

*Moyenne des faits concrets et des éléments qualitatifs*



## LÉGENDE — Signification des scores

### Scores individuels par critère (0–10)

<b>0</b>	<b>Aucun constat</b>	Aucune anomalie pertinente constatée.
<b>1–2</b>	<b>Constat faible</b>	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
<b>3–4</b>	<b>Constat léger à modéré</b>	Tendance perceptible ; pertinence de l'effet faible à modérée.
<b>5</b>	<b>Constat modéré avec pertinence de l'effet</b>	Déséquilibre pertinent influençant le potentiel de formation d'opinion du public.
<b>6</b>	<b>Constat considérable (seuil)</b>	Les scores à partir de 6 sont signalés comme « constats considérables ».
<b>7</b>	<b>Constat considérable</b>	Déséquilibre clair et bien documenté avec une pertinence de l'effet marquée.
<b>8–9</b>	<b>Constat grave</b>	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels documentables dans ce critère.
<b>10</b>	<b>Degré maximal</b>	Déséquilibre systématique et constant dans ce critère.

### Indice d'écart agrégé — plages d'interprétation

<b>0.0 – 2.5</b>	<b>Sans anomalie</b>	Aucun schéma substantiel perceptible ; l'émission satisfait à l'exigence de présentation factuelle.
<b>2.6 – 4.0</b>	<b>Léger déséquilibre</b>	Anomalies ponctuelles ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
<b>4.1 – 6.0</b>	<b>Déséquilibre considérable</b>	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la diversité des perspectives.
<b>6.1 – 8.0</b>	<b>Écart grave par rapport à l'exigence d'équilibre. Degré d'écart élevé</b>	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence de l'effet.
<b>8.1 – 10</b>	<b>Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé</b>	Degré maximal sur presque tous les critères ; couverture systématiquement unilatérale.

### Biais partisan (-5 à +5)

<b>-5 à -3</b>	<b>Fortement désavantagé</b>	Le parti est nettement défavorisé dans sa représentation, son temps de parole ou son cadrage.
<b>-2 à -1</b>	<b>Légèrement désavantagé</b>	Désavantage perceptible, mais faible.
<b>0</b>	<b>Neutre</b>	Aucune faveur ou désavantage constatable.
<b>+1 à +2</b>	<b>Légèrement favorisé</b>	Faveur perceptible, mais faible.
<b>+3 à +5</b>	<b>Fortement favorisé</b>	Le parti est nettement avantagé dans sa représentation, son temps de parole ou son cadrage.



## CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (art. 4 LRTV)

### Évaluation selon l'art. 4 LRTV

#### Violation 1 : Violation du principe de présentation factuelle (art. 4 al. 2 LRTV)

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (« Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et les événements de manière factuelle, de sorte que le public puisse se former sa propre opinion. »)

État de fait : Les thérapeutes mis en cause ne prennent pas la parole. Leur culpabilité est présentée comme un fait (« thérapie erronée », « mal traitée », 06:57), alors que la clarification juridique est encore en cours (07:25 : « Je clarifie maintenant avec un avocat de l'aide aux victimes »). Les sources primaires scientifiques pour la thèse centrale (faux souvenirs, aucune preuve de réseaux sataniques) ne sont pas citées.

Preuve : Horodatage 06:57 — Citation : « Comment la thérapie erronée a détruit ta vie à cause de thérapeutes qui t'ont simplement mal traitée. »

Évaluation : L'émission présente comme un fait une question de culpabilité encore non résolue sur le plan juridique. Le public ne peut pas se former sa propre opinion, car la partie adverse ne prend pas la parole. Cela viole l'art. 4 al. 2 LRTV.

#### Violation 2 : Violation de la pluralité des opinions (art. 4 al. 4 LRTV)

Norme : Art. 4 al. 4 LRTV (« Lors du traitement de sujets controversés, la diversité des points de vue doit être exprimée de manière appropriée. »)

État de fait : Le sujet (réglementation étatique des psychothérapeutes, gestion de la « Satanic Panic ») est politiquement controversé. Un seul parti (PS, Molina) prend la parole en tant qu'acteur politique. Aucun autre parti, aucun représentant de positions libérales ou axées sur la responsabilité individuelle n'est inclus.

Preuve : Horodatage 11:05 — Citation : « Le conseiller national PS Fabian Molina s'est saisi de cette question et a déposé une interpellation. »

Évaluation : La position exclusive du PS en tant qu'acteur politique viole l'exigence de pluralité des opinions sur des sujets controversés conformément à l'art. 4 al. 4 LRTV.

#### Violation 3 : Violation de la sélection équilibrée des interlocuteurs (art. 4 al. 4 LRTV)

Norme : Art. 4 al. 4 LRTV (sélection équilibrée des interlocuteurs)

État de fait : Tous les interlocuteurs (Leoni, Molina, Ide) soutiennent la thèse de l'émission. Les thérapeutes mis en cause, les représentants d'autres partis, les scientifiques indépendants et les représentants du FSP (directement) ne prennent pas la parole.

Preuve : Horodatage 15:07 — Citation : « Je trouve cela personnellement un peu dommage. » (modérateur sur la prise de position du FSP, sans interroger le FSP directement)

Évaluation : La sélection des interlocuteurs est structurellement unilatérale et viole l'art. 4 al. 4 LRTV.

### Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV dans trois dimensions : présentation factuelle (question de culpabilité présentée comme un fait, partie adverse non entendue), pluralité des opinions (seul le PS comme acteur politique) et sélection équilibrée des interlocuteurs (tous les invités soutiennent la thèse de l'émission). Les violations sont documentables par des horodatages et des citations directes. Le format (Q&R sur son propre reportage, modérateur étant simultanément reporter) n'est structurellement pas adapté pour satisfaire aux exigences de l'art. 4 LRTV, car le modérateur a un intérêt personnel à défendre ses propres recherches. Une plainte auprès de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) serait fondée sur la base de ces constats.



## CHAPITRE 6 — Vérification approfondie des sources

### ProMente Sana (Thomas Ide, président)

**1. FINANCEMENT** : ProMente Sana est une ONG à but non lucratif, financée par des cotisations de membres, des dons et des fonds publics (cantons, Confédération, fonds de loterie). Constellation d'intérêts : en tant qu'organisation de défense des droits des patients, ProMente Sana est structurellement du côté des patients et a un intérêt institutionnel à souligner les dysfonctionnements du système psychiatrique — ce qui renforce sa pertinence sociale et sa base de financement.

**2. MANDAT** : Plaidoyer pour les droits des patients dans le domaine de la santé mentale. Le mandat n'est pas compatible avec une analyse neutre du système — ProMente Sana est par définition partielle en faveur des patients.

**3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : ProMente Sana a un intérêt institutionnel à souligner les dysfonctionnements (maintien de la pertinence, sécurisation du financement, autorité d'interprétation dans le domaine des droits des patients). La revendication d'Ide pour un service national de médiation renforce la pertinence d'organisations comme ProMente Sana.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — ONG de plaidoyer avec intérêt structurel à souligner les dysfonctionnements

D2 Risque personnel : +1 — La critique publique du système comporte un faible risque personnel

D3 Compétence technique : +1 — Connaissances spécialisées dans le domaine des droits des patients et du système psychiatrique

D4 Cohérence des opinions : +1 — Position de plaidoyer cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : 0 — Comparaisons internationales sans indication de source

D6 Niveau de source : 0 — Secondaire (évaluation, pas de recherche primaire)

**TOTAL : +2 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

**5. CONTRE-VOIX** : Un représentant de la SSPP (Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie) ou de l'OFSP aurait apporté une perspective systémique non orientée vers le plaidoyer. Non cité.

### FSP (association des psychologues) — prise de position écrite

**1. FINANCEMENT** : Association professionnelle des psychologues en Suisse, financée par ses membres.

**2. MANDAT** : Représentation des intérêts des psychologues — incompatible avec une évaluation neutre des comportements fautifs de membres individuels.

**3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Le FSP a un intérêt institutionnel à protéger la réputation de ses membres et à minimiser les dysfonctionnements. Parallèlement, il a un intérêt à garantir la qualité de la profession. Ces intérêts sont en tension.

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Association professionnelle avec intérêt structurel à protéger ses membres

D2 Risque personnel : 0 — Prise de position institutionnelle, aucun risque personnel

D3 Compétence technique : +2 — Compétence technique dans le domaine de la psychologie et du droit professionnel

D4 Cohérence des opinions : +1 — Position de l'association cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Prise de position factuelle

D6 Niveau de source : 0 — Secondaire (évaluation de l'association)

**TOTAL : +2 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

**5. CONTRE-VOIX** : Le FSP ne prend pas directement la parole — sa prise de position est résumée et commentée par le modérateur. Un interrogatoire direct aurait permis une représentation plus nuancée.

### Deux rapports d'enquête (Littenheid / Münsingen)

**1. FINANCEMENT** : Non indiqué. Commanditaire peu clair (interne/externe ?).

**2. MANDAT** : Peu clair — les enquêtes internes auraient un intérêt à limiter les dégâts ; les enquêtes externes seraient plus indépendantes.

**3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Non évaluable sans indication du commanditaire et de la méthodologie.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Commanditaire peu clair ; conflit d'intérêts possible

D2 Risque personnel : 0 — Rapports institutionnels

D3 Compétence technique : +1 — Compétence technique supposée des auteurs

D4 Cohérence des opinions : 0 — Non évaluable



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Supposé factuel (rapports)

D6 Niveau de source : +1 — Primaire (si indépendant) / Secondaire (si interne)

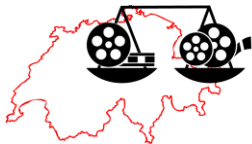
**TOTAL : +2 → FEU DE SOURCE : JAUNE (avec réserve en raison de l'absence d'indication méthodologique)**

**5. CONTRE-VOIX** : Les rapports sont présentés comme une confirmation des recherches, sans que leur méthodologie, leur commanditaire ou leur portée soient expliqués. Une évaluation indépendante des rapports fait défaut.

Constat global de la vérification approfondie des sources : Toutes les instances spécialisées et ONG citées obtiennent JAUNE. Pas une seule source n'est structurellement indépendante de la thèse de l'émission. L'émission présente toutes les sources comme des confirmations neutres, sans rendre transparents leurs conflits d'intérêts structurels. « Reconnu » (p. ex. « registre officiel de la profession de psychologue », 13:59) est utilisé comme critère de qualité, sans expliquer ce que « reconnu » signifie dans ce contexte et quelles sont les limites de cette reconnaissance.

### Classification juridique et méthodologique

<b>Pas de jugement factuel</b>	Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de fait concernant des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils doivent être compris comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, et non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.
<b>Pas de jugement juridique</b>	L'indice d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).
<b>Pas de preuve de causalité</b>	Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens de causalité ou d'intentions rédactionnelles. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des sujets, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.
<b>Pas de jugement d'intention</b>	L'analyse mesure les caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne se prononce pas sur les motivations ou les objectifs stratégiques.
<b>Instrument de comparaison heuristique</b>	L'indice sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, et non à la mesure métrologique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique stricte.



## ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

### Base juridique Suisse — SRG SSR

---

#### Loi

---

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

#### Articles pertinents

---

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoires, ne pas contribuer à la haine raciale, ne pas mettre en danger les mœurs publiques, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et les événements de manière factuelle, de sorte que le public puisse se former sa propre opinion. Les opinions et les commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (principe de pluralité).

#### Obligations essentielles

---

- 1. Présentation factuelle** : Présentation factuelle des faits et des événements
- 2. Pluralité des opinions** : Diversité des points de vue sur les sujets controversés
- 3. Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

#### Autorité de surveillance

---

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : Examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : Autorité de réglementation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : Premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

#### Procédure de plainte

---

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



## ANNEXE 2 : BASES SCIENTIFIQUES

### Bibliographie

- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Methodenbericht v4.1: Zählbare Kriterien und Multi-Modell-Kreuzvalidierung*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

### Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID : 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung | Postfach, 8021 Zürich 1 | [www.svfab.ch](http://www.svfab.ch) | [kontakt@svfab.ch](mailto:kontakt@svfab.ch) | Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

## Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement des évaluations détaillées supplémentaires, mais vous pouvez également en faire établir pour n'importe quelle émission (ce service est facturé).

Pour rendre notre travail solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

### Contact et informations complémentaires :

[www.SVFAB.ch](http://www.SVFAB.ch) | [Kontakt@SVFAB.ch](mailto:Kontakt@SVFAB.ch)

**Coordonnées bancaires** : PostFinance – POFICHBE

**IBAN** : CH32 0900 0000 1675 6251 1

**Destinataire** : SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

**Vous pouvez obtenir les livres suivants auprès du SVFAB**

Commandes via [www.svfab.ch](http://www.svfab.ch) ou [kontakt@svfab.ch](mailto:kontakt@svfab.ch)



**Couverture médiatique déséquilibrée** est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, décontextualisation et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. De plus, on peut reconnaître où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience, mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**  
Également disponible en **livre audio**



L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui seront mal coupées. Des déclarations justes qui atterriront dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui seront présentées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : Ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils arrêtent d'y participer — et commencent à le façonner.

En format A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés.



**Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung**  
**Association suisse pour une information équilibrée**  
**Associazione svizzera per un reporting equilibrato**



**Tu crois voir le monde.** En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement.

Car qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Écoute les informations différemment. Mène des conversations avec plus d'assurance. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et quelques sourires.

**Cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.**



La SRG perçoit 1.56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99.6% de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit constitutionnel qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme aux principes de l'économie de marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.